



Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 15

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 17 décembre 2018 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018	2
3.	Communications du président	3
3b.	Proposition coefficient fiscal 2019	3
4.	Budget 2019.....	7
5.	Plan financier et des tâches 2020-2022	16
6.	Diverses modifications législatives.....	18
7.	Rapport d'information concernant l'état des lieux en matière de politique de la jeunesse	20
8.	Réponse à la motion M17.001 : sécurisation du trafic aux abords du collège de La Côtière	23
9.	Motions et propositions	24
10.	Résolutions, interpellations et questions.....	24
11.	Communications du Conseil communal.....	24



Ouverture de la séance par le président :

M. Cédric Senn (ci-après « le président ») introduit la séance en évoquant les 10 ans des chemins chouettes à travers les 16 villages du district de Val-de-Ruz et ses 116 kilomètres. Il mentionne le travail remarquable des bénévoles, qu'il remercie et précise que l'association est toujours à la recherche d'aides pour l'entretien du réseau.

Il ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, mais également aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public présent.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 36

Membres excusés : 5

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

S'agissant de l'ordre du jour, le président mentionne les cinq amendements présentés par les groupes PLR et des Verts, dont l'amendement relatif à l'augmentation du coefficient fiscal de 3 points, qui figure au point 4 de l'ordre du jour. Il rappelle également qu'une modification du coefficient fiscal doit faire l'objet d'un vote et de l'adoption d'un arrêté et qu'il sera traité dans les propositions au point 9 de l'ordre du jour.

M. Jan Villat (PLR) relève que l'amendement a été déposé hors délai et soulève la question de savoir si le Conseil général ne devrait pas se prononcer d'abord sur l'urgence de la proposition.

Le président confirme le caractère urgent de l'amendement.

M. Laurent Debrot (Les Verts) précise que cet arrêté est en lien direct avec un amendement et souhaite qu'il soit donc voté avant l'adoption finale du budget. Il propose donc de le remettre au point 4 de l'ordre du jour.

Après débat sur les différentes propositions de modification de l'ordre du jour, **le président** propose de voter les deux options.



Vote :

1^{ère} proposition : joindre le point 9 avec le point 4 – 5 voix pour.

2^{ème} proposition : traiter le point 9 avant le point 4 (ajout d'un point 3b) – 28 voix pour.

Vote sur l'ordre du jour :

Ordre du jour non modifié : 1 voix pour.

Ordre du jour modifié avec un point 3b : 20 voix pour.

L'ordre du jour, modifié avec un point 3b, est accepté.

3. Communications du président

Mmes Valentine Pauli (Les Verts), Chloé Douard (Les Verts) et Isabelle Romerio (PS) ainsi que MM Philippe Jaquet (PS) et Jean-Luc Pieren (Ind) sont excusés.

Le Conseil général a reçu deux courriers :

- *Démission du Conseil général au 31 décembre 2018*, courrier de M. P.-A. Bueche (PLR), daté du 5 décembre 2018 ;
- *Budget 2019 de la Commune de Val-de-Ruz – Bibliobus*, courrier d'Initiative Pro Bibliobus Val-de-Ruz, daté du 6 décembre 2018.

Pour rappel, ces documents se trouvent sur le portail Echo.

Le président n'a pas d'autre communication particulière.

3b. Proposition coefficient fiscal 2019

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Disons-le d'emblée, notre groupe, ou en tout cas une majorité, ne pourra accepter le budget tel qu'il nous est présenté. Une augmentation de la dette prévisible de près de CHF 7 millions n'est absolument pas acceptable pour une collectivité publique, alors que la conjoncture est plutôt favorable, que nous n'avons pas de grands projets en cours qui la justifieraient, et que nous ne sommes pas en période de crise économique... peut-être en crise institutionnelle, c'est vrai !

L'argument de dire que la péréquation, qui nous plombe effectivement, va être révisée, ne tient pas la route. D'une part parce que les améliorations annoncées seront au mieux de CHF 4 millions selon le projet du Conseil d'État qui pourrait encore changer au Grand Conseil, et que l'annonce d'une embellie ne justifie pas de retirer son parapluie sous l'averse.



Le Conseil communal fait l'impasse sur l'autre grande réforme en vue : celle de la fiscalité. Pour les personnes physiques, le Conseil d'État, dans une note reçue en commission la semaine passée, parle d'une perte de CHF 2,2 millions pour le Val-de-Ruz. Pour les personnes morales, couplée à la réforme fédérale, on parle d'une perte plus aléatoire de CHF 400'000.

Si je fais bien le calcul, en 2020, l'amélioration prévisible ne serait donc que de CHF 1,4 million.

Reste qu'une augmentation prévisible de dette pour 2019 et à peine moindre les années suivantes n'est pas acceptable. Elle devrait être couverte par 14 points d'impôt en 2019 et par plus de 10 les années suivantes.

Nous sommes étonnés que le Conseil communal semble découvrir, à la lecture du rapport sur la péréquation, que la Commune est celle qui encaisse le moins d'impôt par habitant. Si nous ne sommes « que » dans la moyenne cantonale en ce qui concerne la capacité contributive et que nous avons un des coefficients les plus bas du canton, il n'est pas étonnant que nous soyons la Commune à encaisser le moins d'impôt. Et de rappeler que nous sommes totalement autonomes en matière de taux d'imposition.

Une partie de notre groupe reconnaît que d'augmenter de plus de 5 points nos impôts, comme la sagesse nous le recommande, pourrait être considéré comme une provocation de la part de nos concitoyens. Aussi nous avons déposé un amendement proposant une hausse de 3 points qui, pour nous, n'est qu'un compromis politiquement acceptable. Notre acceptation du budget pourrait du reste y être liée.

Notre groupe estime que, suite au refus par le peuple de l'augmentation de 5 points, le Conseil communal a fait de gros efforts ainsi que les employés de la Commune pour rester une des Communes les plus sobres du canton. Nous tenons ici à les en remercier.

Nous relevons aussi que l'UDC, qui était à la source du référendum, avec comme argument le traitement du personnel et des conseillers communaux qui serait exagéré, a accepté le rapport à ce sujet élaboré par la Commission de gestion et des finances justifiant tant les salaires que les taux d'activité pratiqués actuellement.

Nous relevons enfin que les crédits votés cette année n'ont pas donné lieu à des référendums et qu'au contraire, des prises de position offusquées et même une initiative ont vu le jour, suite aux mesures d'économie annoncées par le Conseil communal.

Difficile dès lors de considérer une hausse d'impôt comme une provocation devant le peuple qui tient à la fois à l'équilibre des finances et au maintien des prestations. »

M. Cédric Cuanillon (CC) rappelle que le Conseil communal est convaincu que le coefficient fiscal très favorable de la Commune ne pourra pas être maintenu à long terme, preuve en est qu'il avait déjà proposé une augmentation au budget précédent. Il relève également que l'éclosion du pôle économique régional du Chillou, que l'Exécutif souhaite, nécessitera plusieurs années et que la Commune, d'ici là, ne pourra pas bénéficier des ressources supplémentaires qu'il apportera.



Par ailleurs, il rappelle que la Commune ne pourra pas, à long terme, continuer de puiser dans les réserves puisque cela l'affaiblit et présente un risque pour la collectivité.

S'agissant des impositions encaissées par habitant, Val-de-Ruz se trouve à la 31^{ème} place, personnes morales et physiques confondues. Il rappelle que, dans notre région, ce sont les personnes morales qui ne dégagent pas les bénéfices que nous pourrions escompter. Si le coefficient des personnes physiques était adapté à la moyenne cantonale, la Commune se placerait en 18^{ème} position sur 31.

Il tient à relever également que la situation de Val-de-Ruz ne changera pas à court terme.

S'agissant de la péréquation, même si la nouvelle mouture sera bénéfique à nos finances, il rappelle qu'il s'agit plus d'une mise à jour de la situation que d'une situation favorable en tant que telle. En effet, Val-de-Ruz payait et paie encore en 2018 des sommes de plusieurs millions sans justification.

Cependant, même si cet élément devrait être favorable à la Commune de Val-de-Ruz, d'autres dossiers engendreront des pertes financières également, que le Conseil communal n'espère pas trop importantes.

S'agissant de la réforme de la fiscalité mentionnée durant la séance, il s'étonne du chiffre qui a été dévoilé, chiffre qui n'est pas celui que l'État a donné au Conseil communal.

Il mentionne également la nouvelle loi sur les routes et voies publiques qui ne semble pas être en faveur de la Commune de Val-de-Ruz ni des autres localités du canton. Celle-ci est globalement combattue par les communes.

Le Conseil communal, comme mentionné dans son rapport, considère l'année 2019 comme une année de transition et d'attente au vu de la conjoncture, des économies que le Conseil communal a proposées ou faites et de la volonté populaire démontrée récemment.

Il espère que l'année 2019 pourra fournir un état de situation, notamment après les décisions du Grand Conseil. Il n'est pas impossible que le point de l'imposition soit repris en 2020.

M. Pascal Truong (PLR) demande une interruption de séance de cinq minutes.

Le président accorde la suspension.

A la reprise des débats, **le président** mentionne une erreur dans le cours de la séance. Le cas d'urgence doit d'abord être voté avant les délibérations. Il rappelle la majorité des 2/3 des membres présents, soit 24 voix.

Vote : le cas d'urgence est accepté à l'unanimité.

M. Pascal Truong (PLR) relève que le peuple s'est décidé il y a 6 mois. Le groupe ne peut pas aller à l'encontre de la décision populaire, raison pour laquelle il refusera la proposition.



M. Pierre-André Studer (PS) relève que ce point est abordé dans l'urgence. Il informe de la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste vient aussi de mener ses propres réflexions il y a quelques minutes. Il est vrai que ces trois points sont proposés dans la précipitation. C'est vrai que ce n'est pas idéal dans la mesure où l'on aimerait volontiers connaître l'intérêt qu'il y a, pour quelles causes les trois points doivent être votés et quels seront les thèmes qui pourraient être soutenus avec en gros CHF 1,6 million.

Néanmoins, nous souhaiterions profiter de cette opportunité qui nous est donnée d'améliorer un peu notre budget, budget qui nous fait mal, car le parti socialiste s'est fortement mobilisé pour défendre un ajustement de la fiscalité. Il a notamment essuyé les quolibets de la population lors de sa présence à la foire de Dombresson au printemps dernier et, à ce titre, c'est vrai que l'on s'est toujours engagés pour avoir un réajustement de notre coefficient fiscal. Nous voudrions profiter de cette opportunité qui nous permettrait de soutenir les thèmes qui nous sont chers, à savoir :

- *le maintien de la lecture publique ;*
- *l'amélioration des transports en commun ;*
- *les camps de ski pour nos enfants ;*
- *les sorties pour les personnes à la retraite ;*
- *l'accueil parascolaire, qui devrait être garanti pour une prise en charge équitable aux abords de chaque collège.*

Pour cette raison, nous soutiendrons la proposition des Verts. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) se questionne sur la durée pendant laquelle la Commune devra s'infliger de telles pertes. CHF 6,9 millions de pertes fiscales cette année, ce n'est pas rien. Il relève qu'il y a quelques principes généraux de bonne tenue des comptes qui, à un moment donné, doivent prendre le dessus sur les souhaits de la population.

M. Michel Favre (UDC) rapporte que le groupe UDC trouve l'amendement du groupe des Verts malvenu à peine 6 mois après une votation populaire refusant l'adaptation du coefficient fiscal à plus de 60%, raison pour laquelle il refusera cet amendement.

M. Christian Blandenier (PLR) tient à relever que le groupe PLR a voté l'augmentation d'impôt lorsqu'elle a été proposée, mais que ses membres ont été élus par le peuple et qu'il faut respecter le peuple. Il relève que le Conseil général ne peut pas aller contre une votation populaire claire, raison pour laquelle l'amendement des Verts ne peut être accepté.

M. Vincent Martinez (Ind) est interpellé par l'amendement des Verts et mentionne la question du respect du peuple. Il ajoute également qu'il n'y a pas de véritable proposition. Les recettes relatives à cet amendement sont connues, mais l'on ne peut voter sur ce sujet sans savoir ce qu'il va se passer avec les réformes en cours au niveau de l'État de Neuchâtel. Il trouve que cet amendement est déposé trop rapidement.



M. Claudio Cerini (PS) relève l'incohérence du groupe PLR qui propose des amendements pour augmenter le budget, mais refuse l'augmentation du coefficient fiscal.

M. Alain Collioud (Les Verts) indique que la demande d'augmentation du coefficient fiscal de 3 points aujourd'hui démontre de la cohérence dans son action politique, en ne voulant pas que la Commune s'endette à une trop grande échelle et en souhaitant que ses enfants puissent en bénéficier. Sa politique vise à garder un équilibre, ou plutôt un meilleur déséquilibre financier.

M. André Soguel (PLR) rappelle qu'au niveau du Canton, des échéances sont à venir. Cette année de transition n'est pas catastrophique selon lui et il préconise d'attendre cette année de transition. La Commune pourra, ensuite, décider du nombre de points à fixer au coefficient fiscal.

S'agissant de la cohérence du parti, un amendement pour annuler la réduction de CHF 8'000 qui paraissait modeste semblait pertinent au groupe PLR. Concernant l'autre montant, le groupe est favorable à une dépense de CHF 20'000 de plus pour les bibliothèques pour éviter un éventuel engagement ailleurs des CHF 140'000 du Bibliobus.

Vote : la proposition est refusée par 23 voix contre 12.

4. Budget 2019

M. Francis Krähenbühl (PLR) rapporte la position de la Commission de gestion et des finances.

« En préambule, nous avons relevé que nous apprécions la nouvelle présentation des comptes avec les commentaires en face des différentes natures, ce qui en facilite grandement la lecture.

CHF 5,1 millions de déficit au budget 2019, c'est moins que les CHF 7,9 millions de perte au budget 2018 et les CHF 6,6 millions de perte aux comptes 2017 avant prélèvement aux réserves. Le budget 2019 est, une fois de plus, rouge vif et il n'y a aucune raison de s'en réjouir. Ce déficit sera partiellement compensé par un prélèvement de CHF 3 millions à la réserve conjoncturelle comme le permet la loi. Il restera néanmoins un déficit de CHF 2 millions qui réduira d'autant les investissements en raison du mécanisme du frein à l'endettement.

Le montant de la réserve conjoncturelle est encore de CHF 32 millions avant ce prélèvement de CHF 3 millions prévu en 2019. Il n'est pas impossible que les règles relatives à son utilisation soient modifiées à l'avenir, ce qui ne nous permettrait plus d'y recourir. Le solde de cette réserve passerait alors dans la fortune, ce qui nous obligerait à réduire proportionnellement les investissements si on y puise pour combler des déficits futurs.

Revenons au budget 2019. Comment réalise-t-on une amélioration de CHF 2,8 millions entre deux exercices budgétaires alors que l'augmentation du coefficient fiscal n'a pas été acceptée par la population lors du vote du 10 juin dernier ? Les réponses figurent dans le rapport du Conseil communal, mais permettez-moi d'en relever ici quelques-unes qui ont plus particulièrement retenu l'attention de la Commission de gestion et des finances.



Malheureusement, les recettes fiscales commencent par une baisse et les recettes fiscales sur les personnes physiques et morales, qui pèsent globalement CHF 1,75 million, c'est dû au fait que l'augmentation du coefficient figurait au budget 2018, mais qu'elle ne figure naturellement plus au budget 2019.

Vous avez pu relever que les recettes fiscales par habitant à Val-de-Ruz, cela a déjà été dit, sont les plus faibles de toutes les Communes du canton et même si l'on appliquait un taux cantonal moyen, la Commune serait toujours au 18^{ème} rang des 31 Communes. C'est bien entendu le nombre réduit d'entreprises, donc les faibles recettes sur les personnes morales, qui en est la cause, et pas seulement le coefficient relativement faible.

CHF 700'000 d'économies ont été réalisés conformément à ce qui avait été annoncé avant le vote, soit sur les transports publics, le Bibliobus, le gel des camps de ski, l'activité hors cadre de l'école, la diminution des prestations pour la sortie des aînés et une petite réduction des subventions aux sociétés locales. Cela mis à part, les prestations 2019 à la population resteront inchangées par rapport à 2018.

On note aussi une baisse des coûts de la péréquation de CHF 500'000, une baisse de la facture sociale de l'ordre de CHF 250'000 et le produit des biens-fonds qui augmente de CHF 618'000 en raison de transformation de logements et d'adaptations correspondantes des loyers.

Mis à part les finances et impôts pour la raison déjà invoquée, tous les dicastères réduisent leurs charges entre les deux budgets. Ce qui souligne le souci de bonne gestion de la part du Conseil communal, même les coûts scolaires baissent légèrement alors qu'on avait l'habitude de les voir régulièrement s'envoler. La Commission de gestion et des finances a également parlé du personnel dont les conditions vont passablement changer en 2019 :

- *nouvelle grille salariale et nouvelles descriptions de fonctions pour tous les employés ;*
- *passage de 40 à 41 heures de travail hebdomadaire : notons que cette mesure aura aussi pour conséquence une réduction des heures supplémentaires payées ;*
- *baisse des allocations complémentaires pour enfant ;*
- *augmentation de 1,1% des cotisations à Prévoyance.ne.*

Afin de compenser ces mesures, chaque collaborateur montera d'un échelon dans la grille des salaires.

Au chapitre des investissements, nous notons que ceux prévus en 2019 sont inférieurs à ceux de 2018. S'ils se montent à près de CHF 9 millions, il ne s'agit en aucun cas d'un chèque au Conseil communal. Chaque projet hors de sa compétence devra bien entendu être approuvé par le Conseil général. Nous nous sommes toutefois posé la question de savoir s'il est opportun de prévoir des dépenses de l'ordre de CHF 350'000 pour l'éclairage des terrains de football de Dombresson et des Geneveys-sur-Coffrane, mais ces points seront discutés lorsque la demande sera faite formellement. Petite remarque : tout dépassement de la limite fixée par le frein à l'endettement devra être compensé lors de l'exercice suivant. La prudence est donc de mise en la matière.



On le constate, jusqu'ici pas un mot concernant la nouvelle péréquation. On en a parlé tout à l'heure. Celle-ci ne doit en effet entrer en vigueur qu'en 2020. La Commission de gestion et des finances s'en est donc tenue strictement au budget 2019, qui ne suscite pas vraiment l'enthousiasme, c'est le moins que l'on puisse dire. Cependant, au vu du projet qui sera prochainement soumis à l'approbation du Grand Conseil, on ne peut que se réjouir des quelque CHF 4 millions qui viendraient soulager les finances communales. Si nous voulons souligner ce point, c'est pour rappeler que ces 6 dernières années, soit depuis la fusion en 2013, ce ne sont pas moins de CHF 24 millions qui ont manqué à la Commune de Val-de-Ruz au travers de la péréquation. Il est enfin temps de corriger cette distorsion.

Mais ça, c'est de la musique d'avenir et auparavant il y a encore un déficit de CHF 5 millions à gérer, respectivement à digérer durant une année 2019 qu'on espère être de transition vers un avenir plus serein. La Commission recommande donc l'acceptation du budget. »

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Notre groupe a étudié avec intérêt le budget 2019 qui nous a été soumis. Tout d'abord, nous sommes très satisfaits avec la mise en page des commentaires en face des comptes ce qui bien entendu en facilite la lecture.

La mise à disposition du dossier aux conseillers généraux après la conférence de presse nous interpelle. Mis à part les membres de la Commission de gestion et des finances, les conseillers généraux, à ce jour, découvrent les résultats via la presse. Est-il possible de trouver un compromis ? La primeur devrait revenir au Conseil général !

Après 2018 et ses CHF 7,9 millions de déficit au budget, nous voilà avec 2019 à hauteur de CHF 5,1 millions de déficit avant prélèvement aux réserves. Nous ne sommes pas surpris, cependant particulièrement inquiets de cette évolution.

À ce jour, la réserve conjoncturelle s'élève à CHF 27,5 millions en tenant compte de 2018, à laquelle il sera soustrait CHF 3 millions.

Le solde est un déficit de CHF 2,1 millions au compte de résultat qui sera absorbé par notre fortune et limitera d'autant notre capacité d'investissement.

Ce budget est malgré tout amélioré par rapport à 2018. Une part importante indépendante de notre stricte maîtrise communale. Celle-ci, par contre, a bien été maîtrisée, stabilisée avec entre autres un excellent résultat des recettes du patrimoine financier. Manifestement, cela ne suffit pas et l'équilibre futur se situe pour une grande partie dans les décisions cantonales à venir.

Nous soutenons le Conseil communal pour les décisions nécessaires d'économie prises à la suite du refus d'augmenter les impôts. Cependant, notre groupe proposera à notre assemblée d'abandonner la diminution de 10% du subventionnement aux sociétés locales qui permet d'économiser la modeste somme de CHF 8'000.



La marge de manœuvre est faible, certaines décisions engendrent le mécontentement de citoyens. Une initiative pour rétablir la prestation du Bibliobus en est un exemple. En l'occurrence, notre groupe vous proposera d'amender le budget en octroyant CHF 20'000 à cette rubrique afin de permettre au Conseil communal d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques. Cette manière de faire nous semble plus judicieuse que le passage du Bibliobus à un horaire fixe.

Les subventions de la Commune aux Jardins musicaux, Poésie en arrosoir et Fête la terre se montent à CHF 49'000. Nous avons discuté de réductions, envisagées et finalement abandonnées. Le signal que notre Commune donnerait à l'extérieur n'est pas négligeable. Cependant, selon les décisions qui seront prises au niveau cantonal pour l'année 2020, il ne pourra plus y avoir de tabous en termes d'économies !

L'adaptation des conditions de travail des employés administratifs et techniques nous a interpellés. Nous y sommes sensibles. La marge de manœuvre du Conseil communal est faible et nous pouvons soutenir ces mesures en sachant qu'elles n'apportent pas pour l'ensemble du personnel une amélioration significative.

Nous tenons à remercier les employés communaux pour le travail accompli et nous serons attentifs afin que les conditions générales ne se dégradent pas à l'avenir, malgré les difficultés budgétaires.

Tout à l'heure nous indiquions notre inquiétude quant à l'évolution des finances. Il faut se rendre à l'évidence que ce budget doit être uniquement de « transition » comme l'indique notre Conseil communal. Il n'est pas concevable de s'endetter, CHF 6,9 millions supplémentaire en 2019, afin de subvenir à une partie des dépenses courantes du ménage communal. S'endetter pour des investissements, si possible avec plus-value, cela est normal. Par contre pour s'acquitter des dépenses courantes ce n'est pas durable.

En ce qui concerne les investissements, nous sommes favorables aux choix du Conseil communal de privilégier des travaux sur le patrimoine financier ce qui doit permettre d'améliorer le rendement de celui-ci. Nous serons bien entendu à l'écoute des projets urgents qui génèrent une plus-value à l'ensemble de la population.

En conclusion, notre groupe acceptera le budget avec les amendements que nous allons proposer et tient à remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui ont œuvré à l'élaboration de cet important outil de travail. »

M. Pierre-André Studer (PS) communique la position du groupe PS.

Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal, l'administration et la Commission de gestion et des finances pour l'excellente présentation du budget qui nous est soumis. Les explications fournies permettent de se faire une idée précise sur les moyens à disposition pour l'année à venir.

Sans vouloir entrer dans le détail pour suggérer de grappiller quelques francs sur les frais de chauffage des temples de notre vallée ou le report du remplacement de l'éclairage d'un terrain de



football, nous souhaitons prendre un peu de hauteur pour analyser ce déficit extraordinaire (en espérant qu'il reste "extraordinaire").

Le groupe PS a passablement réfléchi sur les économies qui ont été proposées en 2018 et qui sont maintenues pour l'année 2019.

Chaque prestation nous est chère (si je peux me permettre), mais dans les circonstances actuelles, l'ensemble n'est pas durable et il est nécessaire de fixer des priorités. Tous les acteurs concernés, principalement la Commission de gestion et des finances et le Conseil communal, qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget, en sont conscients.

Nous tenons à soutenir les réflexions qui ont été menées en commission pour aboutir au budget présenté. Il ne nous fait pas plaisir et nous avons expliqué pourquoi tout à l'heure et nous tenons à encourager le Conseil communal à tout mettre en œuvre afin que les perspectives les plus optimistes décrites dans le plan financier 2020 - 2022 se réalisent.

En conclusion, le groupe socialiste dans sa grande majorité va donc accepter ce budget 2019 tel que présenté, en soutenant toutefois les amendements mineurs qui seront proposés, malgré le fait que nous ne nous en sommes pas donné les moyens.

M. Micaël Haldenwang (UDC) rapporte la position du groupe UDC.

« Il faut voir ce budget 2019 comme une transition entre le budget catastrophique 2018 et l'attente d'une situation plus favorable à notre Commune dès 2020 grâce, entre autres, à la réforme de la péréquation intercommunale.

Amendements mis à part, le groupe UDC acceptera le budget ainsi que le plan financier et des tâches 2020-2022 (ci-après PFT), en précisant toutefois que plusieurs points du PFT, au moment où ils passeront en demande de crédit, ne trouveront pas notre approbation. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) informe les membres du Conseil général que, à la suite du vote précédent, le groupe des Verts demandera une suspension de séance lors des discussions sur les amendements. Il ajoute le regret du groupe des Verts de voir que certaines petites économies sont faites à l'encontre des associations de la Commune, ce qui affecte selon eux les liens tissés entre les habitants et qui font la richesse de Val-de-Ruz. Il rappelle que ces quelques dizaines de milliers de francs ne représentent que quelques dixièmes de pour mille du budget. De plus, s'agissant du déficit, le groupe des Verts s'est posé la question de savoir si la population accepterait un budget avec un déficit de CHF 5 à 7 millions.

Il relève ensuite que le groupe a été interpellé par certains montants prévus pour des projets comme ceux de l'éclairage des terrains de sport dont il a été fait mention précédemment. Le groupe s'exprimera en temps voulu sur le sujet.

Il conclut en confirmant le retrait de l'amendement concernant le coefficient fiscal.



M. Cédric Cuanillon (CC) indique que les principaux éléments de réponse ont été donnés à la fois par les groupes et par la Commission de gestion et des finances. Il tient à relever que, comme déjà mentionné, c'est une position d'attente qui est proposée par le Conseil communal ce soir et que des éléments importants arriveront durant l'année 2019, le Conseil général l'a bien compris. Il s'agira d'en faire la synthèse durant cet exercice.

S'agissant de l'information du Conseil général préalablement à la presse, il indique que c'est le système politique suisse qui le veut ainsi. La proposition vient de l'Exécutif, les adaptations des commissions et les décisions finales du Conseil général. En outre, cela permet au Conseil communal de défendre son budget lorsqu'il le présente et de s'expliquer sur les points sensibles. Il ajoute, par ailleurs, que les délais seraient changés, le travail avec les commissions devrait être effectué plus tôt et que, par conséquent, il y aurait plus d'inconnues.

Il souhaite relever également la sensibilité et les remerciements mentionnés précédemment à l'égard des collaborateurs de la Commune. Pour le Conseil communal, il s'agit de trouver un bon équilibre pour les collaborateurs. S'il est sensible à leur traitement, l'équilibre doit aussi se faire en fonction de la situation de la Commune. Il tient à remercier, au nom du Conseil communal, très largement les collaborateurs pour la qualité de leur travail, dont font partie les documents présentés au Conseil général lors de cette séance.

S'agissant des économies, elles ont été présentées et expliquées au fur et à mesure de l'année en cours et communiquées au travers de la presse.

Il conclut en remerciant le Conseil général de l'accueil réservé au budget malgré les difficultés et espère que les années futures seront meilleures.

Vote d'entrée en matière :

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Le président ouvre les débats de détail et passe les chapitres en revue.

Chapitre 3 – culture, sports, loisirs et églises

Amendement du groupe PLR : augmentation de CHF 20'000 de charges au chapitre 3210 Bibliothèques

M. Jan Villat (PLR) indique que le groupe PLR croit aux bibliothèques communales et en l'outil de travail qu'il est. Il invite le Conseil communal à procéder à des améliorations en termes d'heures d'ouverture, mais également en matière d'indexation des livres. Il ajoute que le système actuel de cartes pourrait être transformé en système de numérisation du catalogue et donner un accès en ligne. Le groupe PLR sait que le Conseil communal est déjà en train de l'envisager et souhaite qu'il montre à la population que ces bibliothèques sont un véritable atout.



Par ailleurs, l'amendement du groupe PLR entre en conflit avec l'amendement du groupe des Verts qui propose de rétablir le financement du Bibliobus. Il suggère au président soit d'opposer les deux amendements, soit de se prononcer d'abord sur l'amendement du groupe des Verts de telle sorte que, si l'amendement des Verts passait, le groupe PLR retirerait le sien.

Amendement du groupe des Verts : maintien de la subvention Bibliobus (CHF 144'000) au chapitre 3210.31300 Bibliothèques prestation de service de tiers

M. Laurent Debrot (Les Verts) précise que cet amendement ne représente pas une prise de position de la part du groupe des Verts, qui s'exprimera en temps voulu lors de la campagne.

Il ajoute qu'il faut respecter le processus démocratique en lien avec l'initiative pour sauver le Bibliobus, raison pour laquelle le groupe des Verts propose le maintien de cette subvention.

Il demande une suspension de séance de 10 minutes. Le président l'accepte.

A la reprise des débats, **M. Romain Douard (Les Verts)** indique que 1'600 signatures ont été déposées pour le maintien du Bibliobus et que, par conséquent, la population devra se prononcer.

Il relève que, si la population l'accepte, le Bibliobus sera réintroduit et, si l'amendement PLR est également accepté ce soir, le montant serait non pas de CHF 140'000 mais de CHF 160'000 de dépenses supplémentaires. Le groupe des Verts propose de conserver le Bibliobus pour une année, en attendant la décision populaire.

M. Jan Villat (PLR) est d'avis que le calcul qui vient d'être fait est faux, car la votation ne se fera pas au premier janvier. Le calcul se fera par conséquent au prorata.

Il souhaite relever qu'il n'y a pas eu de décision populaire et que, pour le cas où le Bibliobus serait supprimé en 2019, il n'est pas impossible de le réintroduire plus tard. La votation populaire sera respectée. Des débats, des informations et une comparaison des coûts entre le Bibliobus et les bibliothèques communales plus fournies seront faits d'ici à la votation populaire et les citoyens se prononceront en toute connaissance de cause. Aujourd'hui, il n'y a pas de raison de discuter la décision du Conseil communal.

M. Alain Collioud (Les Verts) relève que, de son point de vue, les Autorités devraient anticiper les décisions du peuple. Les référendaires ont récolté 1'600 signatures et cela donne de bonnes chances de réussite, raison pour laquelle il suggère de maintenir le Bibliobus en 2019 quitte à changer l'année prochaine.

M. Cédric Cuanillon (CC) rappelle que le Conseil communal a pris ses responsabilités en résiliant son statut de membre de l'association Bibliobus, en soutien de la Commission de gestion et des finances. Il ajoute qu'il s'agit d'une des grandes mesures permettant d'améliorer le résultat financier de la Commune comme l'ont voulu les citoyens de Val-de-Ruz. Selon le Conseil communal, il n'est pas nécessaire de développer la lecture publique sur deux axes et c'est la raison



pour laquelle il a choisi les bibliothèques communales. L'acceptation de cet amendement donnerait un mauvais message et, relève-t-il, rendrait difficile toute décision d'économie future.

M. Francis Krähenbühl (PLR) s'étonne du revirement d'une partie du Conseil général quant à la suppression du Bibliobus. En effet, avant la votation populaire du 10 juin 2018, tous les groupes avaient annoncé que des mesures impopulaires devraient être prises dans le cas d'un refus de l'augmentation d'impôt, dont la suppression du Bibliobus.

Le président propose de passer d'abord au vote l'amendement du groupe des Verts. Dans le cas d'une acceptation, le groupe PLR retirerait son amendement. S'il est refusé, le vote sur l'amendement du groupe PLR aura lieu.

Vote : l'amendement du groupe des Verts est refusé par 26 voix contre, 8 voix pour et 1 abstention.

Vote : l'amendement du groupe PLR est accepté par 27 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

Amendement du groupe PLR : annulation de la mesure d'économie de 10% aux chapitres 3290.36360 Culture et 3410.36360 Sports – subventions aux organisations privées à but non lucratif (+ CHF 2'500 Culture + CHF 5'500 Sports)

M. Pascal Truong (PLR) indique qu'une économie de CHF 8'000 en défaveur des sociétés locales, qui sont principalement composées de bénévoles et qui, dans le domaine culturel ou sportif, dynamisent la vie de la région, ne semblait pas pertinente au groupe PLR. Ce dernier souhaite donc conserver ce montant tel que les années précédentes.

M. Cédric Cuanillon (CC) rappelle que le budget 2018 avait été augmenté de quelque CHF 45'000 en la matière. Les mesures financières ont touché toutes les catégories de la population et le Conseil communal souhaite procéder à un équilibrage des économies. Il ajoute que, même si le retrait de cette mesure ne péjorerait pas grandement les finances de la Commune, le Conseil communal est convaincu qu'une économie de CHF 8'000, après une augmentation de CHF 45'000, ne représente pas un désengagement de la collectivité pour les associations et sociétés locales.

Vote : l'amendement est accepté par 20 voix pour, 5 contre et 10 abstentions.

Amendement du groupe des Verts : augmentation de CHF 12'000 au chapitre 5440 Protection de la jeunesse (+ CHF 8'500 subvention Centre jeunesse + CHF 3'500 subvention pour les abonnements de ski)

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe des Verts a pris connaissance du rapport sur la politique de la jeunesse et des courriers relatifs aux difficultés financières du Centre jeunesse.



Le groupe estime qu'en attendant 2020 pour monter la subvention à CHF 45'000, il existe un risque de mettre le Centre jeunesse dans une situation délicate et qu'il vaut la peine d'augmenter la subvention de CHF 8'500.

Le Conseil communal avait prévu de soustraire CHF 3'500 également à la subvention abonnements de ski – Magic Pass. Le Groupe des Verts propose de les maintenir et de ne pas couper les subventions à l'abonnement Magic Pass.

M. Jan Villat (PLR) relève l'étonnement du groupe PLR face à l'intérêt du groupe des Verts de subventionner l'abonnement Magic Pass, qui permet indirectement l'installation de canons à neige dans les stations valaisannes.

M. Pierre-André Studer (PS) indique que la politique de la jeunesse et un état des lieux est à l'ordre du jour de cette séance et, qu'il y a deux ans, le groupe PS demandait, par un postulat, un renforcement des capacités du Centre jeunesse. C'est la raison pour laquelle le groupe PS soutiendra l'amendement des Verts.

M. Cédric Cuanillon (CC) indique que le Conseil communal a décidé la suppression de la participation – supplémentaire – de CHF 20 par enfant, mais il maintient un autre rabais existant de CHF 60 par enfant acquérant un Magic Pass, correspondant à la compensation de la location des terrains communaux. Il ajoute que le prix résiduel demeure très avantageux et que cette économie permet précisément de la réaffecter au Centre jeunesse.

Il tient à relever que le Conseil communal se doit de faire des économies et non pas de trouver de nouvelles charges. Il rappelle également qu'une convention a été signée avec le Centre jeunesse pour les années 2016 à 2018 et qu'elle a été respectée.

Si le Conseil communal est conscient que le Centre jeunesse peut être en danger malgré le supplément de CHF 3'500 accepté pour 2019, il rappelle que d'autres prestations le sont aussi dans les mesures prises par le Conseil communal. Les pistes d'économies ne sont pas légion et ces mesures se trouvent dans une partie des comptes où le Conseil communal a la possibilité de décider formellement d'une économie.

Vote : l'amendement est refusé par 23 voix contre, 11 pour et 1 abstention.

Le président suspend la séance afin de recalculer les montants du budget.

A la reprise des débats, il est voté sur l'arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2019.

Vote de l'arrêté amendé : l'arrêté amendé est accepté par 30 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.



5. Plan financier et des tâches 2020-2022

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« En date du 26 novembre 2018, la Commission de gestion et des finances s'est réunie pour étudier ce rapport en présence des membres du Conseil communal.

Comme vous avez pu le constater, la vision d'avenir que nous donne le plan financier et des tâches 2020-2022 est celle d'une stabilité par rapport au budget 2019. Il est important de préciser que le PFT n'est pas un plan de législature, mais est une vision financière dépendante des éléments connus et acquis aujourd'hui. Bien que divers éléments actuellement sur la table des Autorités cantonales pourraient fortement influencer nos comptes, il est de la volonté du législateur de transposer dans ce plan financier les éléments connus à ce jour, évitant ainsi toute extrapolation dangereuse.

Le plan financier et des tâches incluant de nombreux éléments du budget 2019, nous retrouvons un résultat opérationnel déficitaire de CHF 5 à 5,5 millions pour les années 2020-2022. La situation financière pour les années à venir se veut donc être préoccupante, bien que certains points d'amélioration soient aujourd'hui vivement espérés (reprise de la conjoncture, adaptation de la péréquation, abandon des divers reports financiers initialement prévus par l'État, etc.).

Notons qu'aucun prélèvement à la réserve conjoncturelle n'a été considéré pour les années 2020 à 2022. En effet, il est probable que les règles propres à son utilisation soient modifiées à l'avenir, ce qui ne nous permettrait plus d'y recourir. Ceci nous obligerait donc à réduire fortement nos investissements futurs en cas de résultat opérationnel aussi déficitaire que présenté dans le PFT.

À la vue des éléments mentionnés ci-dessus et malgré la réalité financière préoccupante décrite dans le rapport, la CGF vous recommande la prise en considération de ce plan financier et des tâches à l'unanimité des membres présents. »

M. Thierry Beausire (PLR) rapporte la position du groupe PLR.

« Le rapport sur le plan financier et des tâches pour les années 2020 à 2022 n'a pas suscité de commentaires particuliers de la part du groupe PLR et a été accepté à l'unanimité des membres présents.

En effet, il s'agit de prendre les chiffres mentionnés dans ce rapport avec des « pincettes » du fait des changements législatifs à venir qui pourraient grandement faire évoluer les finances de notre Commune. Quels sont-ils ?

Comme déjà évoqué, premièrement la modification de la péréquation intercommunale, les réformes fiscales, qui pourraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et, finalement, la loi sur les routes et les voies publiques. »

M. André Vallat (PS) informe de la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a étudié le rapport de ce plan financier et des tâches pour 2020-2022 avec beaucoup d'intérêt.



Il regrette que ce plan ne soit pas plus ambitieux. Tout est comme si l'on acceptait de se mettre sur le chemin d'un déficit durable, où l'on ne s'en sort que par l'épuisement des quelques réserves conjoncturelles. Oui, le financement manque pour écouter, puis satisfaire les besoins de la population. Il manque également pour satisfaire une mise en œuvre des investissements communaux, sans accumuler des retards.

Mais il faut se rendre à l'évidence que, dans ces situations, il ne sert pas à grand-chose de transférer la charge d'un problème financier d'un sujet à l'autre, mais qu'à terme, il nous faut trouver les moyens de s'en sortir durablement. Et nous pensons que ceci ne sera possible, malheureusement, qu'en augmentant les impôts communaux. Nous espérons que toutes ces discussions concernant des points particuliers que nous avons ce soir contribueront à expliquer à la population que de transférer les problèmes financiers d'un thème à l'autre ne représente jamais une solution durable.

Oui, nous voulons absolument respecter les citoyens qui ont voté contre l'augmentation d'impôts. Cela peut paraître contradictoire, mais nous voulons aussi soutenir de nouvelles perspectives pour que l'on soit à l'écoute de la population et, en tant qu'élus qui voulons prendre nos responsabilités, nous répétons que nous ne voyons pas d'autre moyen, à terme, que d'augmenter les impôts communaux. Ceci dit, on va accepter ce rapport et je vous remercie de votre attention. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) informe les membres du Conseil général que le groupe des Verts refusera ce rapport, l'estimant inutile et aléatoire. Il ajoute que les Autorités montrent ce soir qu'elles acceptent de s'endetter sans tenir compte de l'évolution de la conjoncture et qu'elles devraient, au contraire, se montrer beaucoup plus inquiètes.

M. Cédric Cuanillon (CC) rappelle que la base légale veut qu'on ne prenne en compte que les éléments connus, qu'elle a été déterminée par le Grand Conseil et que le Conseil communal ne fait que respecter la législation. C'est également le cas pour la réserve conjoncturelle. Il ajoute que cela pose un problème à la Commune de Val-de-Ruz, mais pas seulement. Toutes les autres Communes contestent également ces dispositions.

Il y a également contestation au niveau de la péréquation verticale de la péréquation intercommunale, plus particulièrement en lien avec le système proposé par le Conseil d'État qui favoriserait plutôt Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds que les autres communes.

S'agissant de la loi sur les routes et les voies publiques, la proposition a été refusée par toutes les Communes sauf une, la proposition ne la concernant pas.

M. Cuanillon rappelle que les ambitions du Conseil communal sont en attente. Il espère que cela se stabilisera l'année prochaine et qu'il puisse fonctionner avec des bases plus solides.

M. Yves Tanner (UDC) demande si les travaux de Chézard-Saint-Martin qui n'ont pu être réalisés en 2018 le seront l'an prochain.

M. Christian Hostettler (CC) confirme à M. Tanner que les années 2019 et 2020 seront des années importantes pour faire un rattrapage sur ces chantiers. C'est l'intention du Conseil communal que



de continuer les travaux sur les deux prochaines années, avec une avance plus soutenue et des doubléments d'équipes. Il ajoute que malheureusement des surprises se sont greffées sur les travaux et il espère qu'il y aura moins de difficultés sur le reste de la route.

Décision : le rapport est accepté par 30 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

6. Diverses modifications législatives

M. Alain Collioud (Les Verts) rapporte la position de la Commission des règlements.

« La Commission des règlements s'est effectivement réunie le 19 novembre afin de passer en revue les propositions de changements dans différents règlements. Nous avons apporté quelques amendements aux propositions qui nous ont été faites par le chancelier et les propositions de changements qui vous sont présentées ce soir reflètent bien les discussions que nous avons eues en séance. »

M. Jan Villat (PLR) mentionne que le groupe PLR n'a pas de commentaires à faire sur ce rapport et l'acceptera.

M. Jean-Philippe Junod (PS) informe de la position du groupe PS en lien avec ce rapport.

« Lors de sa dernière séance de préparation du 10 décembre dernier, le groupe socialiste a pris connaissance du rapport et de l'arrêté concernant diverses modifications législatives ainsi que du tableau récapitulatif de ces modifications. Nous remercions le Conseil communal, la Commission des règlements et les collaborateurs de notre administration pour leur travail.

Ce travail d'adaptation de nos divers règlements fait partie des activités nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune. C'est très professionnel de la part de la Commune de Val-de-Ruz d'entreprendre ces démarches régulièrement et de nous présenter ce rapport ce soir.

Un des points qui a particulièrement retenu notre attention est celui de la Commission de l'énergie qui sera dorénavant une commission du Conseil général. Le parti socialiste est très sensible aux enjeux et défis liés à l'écologie et au fonctionnement durable de notre Commune. Il espère que cette Commission offrira un outil supplémentaire pour accélérer les dossiers en cours et futurs.

Les points concernant les écolages et contributions ainsi que les activités hors cadre sont également adaptés dans le cadre de cette révision. Pour les activités hors cadre particulièrement, cela nous permet d'être en phase avec le nouvel arrêt du Tribunal fédéral.

Le parti socialiste soutiendra cet arrêté de manière unanime. »

Amendement du groupe des Verts : ajout d'un alinéa au point 5.13 Rapports, du règlement général :

¹ **Inchangé**



² **Nouveau** Les rapports doivent faire mention du nombre de séances tenues par chaque commission, de leur date, des présences et absences des membres, des sujets traités ainsi que des décisions importantes prises.

³ **Ancien alinéa 2**

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe des Verts souhaite apporter une modification au point concernant les rapports des commissions.

En effet, il trouve important, d'une part, que la population qui a élu les membres des commissions puisse savoir quel est le niveau de participation au sein de ces commissions, par analogie à l'article 3.63 du règlement général, en demandant que les personnes qui ne se sont pas excusées soient mentionnées sur les procès-verbaux des séances du Conseil général. Les procès-verbaux des séances de commissions sont confidentiels, mais il pourrait en être fait mention dans le rapport annuel. L'idée principale est d'éviter l'absentéisme et, le cas échéant, de remplacer les commissaires qui ne participeraient pas de manière assidue au travail des commissions.

D'autre part, le groupe des Verts souhaite que les rapports annuels des commissions mentionnent les décisions importantes qui y sont prises.

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que les présidents des commissions peuvent déjà intervenir sans besoin de créer des bases légales supplémentaires et peuvent informer un groupe politique de la situation particulière d'un membre.

Par ailleurs, il ne serait pas idéal d'ajouter une contrainte à un citoyen souhaitant faire partie d'une commission, en particulier s'il ne fait pas partie du Conseil général.

Pour terminer, il ajoute que, pour les Commissions du feu, de la salubrité ou de la sécurité, ces relevés seraient difficiles à maintenir.

Pour ces raisons, le Conseil communal propose de ne pas accepter cet amendement.

Vote d'entrée en matière : l'entrée en matière est acceptée tacitement.

M. Pascal Truong (PLR) demande une interruption de séance pour discuter de l'amendement.

A la reprise des délibérations, **M. Francis Krähenbühl (PLR)** informe que le groupe PLR refusera l'amendement. En effet, il doute de l'intérêt des citoyens à obtenir ces informations au vu de la participation à un scrutin aussi important que l'augmentation d'impôt (38%).

Vote : l'amendement est refusé par 24 voix contre, 5 pour et 6 abstentions.

Décision : l'arrêté relatif à diverses modifications législatives est accepté à l'unanimité.



7. Rapport d'information concernant l'état des lieux en matière de politique de la jeunesse

Mme Claudine Geiser (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information concernant l'état des lieux en matière de politique de la jeunesse et qui fait suite au postulat déposé par le groupe socialiste.

Le rapport revient sur le rôle et la responsabilité des collectivités publiques, il nous rappelle la situation actuelle et les activités existantes. Une grande partie des prestations est développée au sein de l'école, ce qui en fait un acteur important dans la mise en place d'une politique de la jeunesse. L'école étant communale, la quasi-totalité des élèves est scolarisée au CSVR. D'autres acteurs institutionnels sont présents à Val-de-Ruz et notre groupe aurait vu d'un bon œil que l'on cite également le CERAS.

Pour les activités sportives et culturelles, la Commune s'appuie sur des acteurs locaux, notamment au travers des sociétés locales. L'activité du Centre jeunesse donne satisfaction, en particulier par sa présence durant les heures de midi à La Fontenelle pour encadrer les élèves. Le nombre d'élèves fréquentant ce service est en augmentation et nécessitera une réorganisation. Le Centre jeunesse répond au besoin de mettre à disposition un lieu d'accueil pour les élèves après l'école. La fréquentation varie de 10 à 25 jeunes par jour. Son avenir est régulièrement remis en cause, la subvention de la Commune n'étant plus suffisante. Une augmentation pour 2019 de CHF 3'500 est nécessaire. Une augmentation plus importante devra être envisagée pour les années suivantes. Tout en relevant ce lieu d'accueil et la volonté de maintenir notre soutien, le groupe PLR demande des précisions sur les attentes du Centre jeunesse.

Malgré toutes les activités proposées sur le territoire communal, de nombreux jeunes trainent régulièrement à Cernier centre. Ce phénomène récurrent inquiète notre groupe. Des mesures ont-elles été prises ? Nous sommes d'avis que le développement de nouveaux projets est compliqué dans le contexte financier actuel et qu'il est important de concentrer l'effort sur les infrastructures existantes.

C'est unanimement que le groupe prend acte de ce rapport et accepte le classement du postulat P15.008. »

M. André Vallat (PS) informe de la position du groupe PS.

« Suite au dépôt du postulat 15.008 par le groupe socialiste il y a 3 ans et au délai supplémentaire de réponse accordé au Conseil communal en novembre 2016, le groupe socialiste accueille avec satisfaction ce rapport très détaillé et en remercie son auteur.

Le Conseil communal y rappelle les rôles joués par la Confédération et le Canton d'une part et, d'autre part, celui de la Commune en ce qui concerne la politique de l'enfance et de la jeunesse. Il y est notamment cité la charte ou le programme formulant les objectifs communaux à long terme.



On y découvre également une liste exhaustive, par tranche d'âge, de l'offre existant dans notre Commune s'agissant de formation, d'encadrement-soutien aux familles, de prévention santé ou de loisirs. On y constate cependant qu'une grande partie de l'offre étant liée à l'école obligatoire, celle-ci est bien plus étoffée pour les 4 à 15 ans que pour les plus grands.

Il y est également mentionné le rôle important joué par les sociétés locales grâce à des offres sportives et culturelles destinées aux enfants et aux jeunes ainsi que celui joué par le Centre jeunesse qui accueille les 12 à 17 ans, avec point de mire la prévention pour l'adolescence.

Le dernier volet du rapport s'attèle à poser les axes de développement et à décrire les projets en cours. Certains d'entre eux se sont vus freinés par l'état des finances communales. Il est cependant souhaitable de continuer d'améliorer et d'étoffer ce qui est offert à nos jeunes, qui représentent l'avenir de la Commune.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste acceptera de classer le postulat, bien que, d'un point de vue formel, on n'est pas sûr qu'il y a lieu de classer un postulat qui avait été initialement refusé par le Conseil général en fin 2015. »

M. Alain Collioud (Les Verts) communique aux membres du Conseil général le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a étudié avec intérêt ce rapport d'information concernant la politique de la jeunesse au Val-de-Ruz et le cautionne. Il acceptera dans la foulée le classement du postulat déposé par le groupe socialiste même si plusieurs éléments de ce rapport, qui donnent réponse au postulat, ne sont pour l'instant qu'à l'état de projet alors que les postulants demandaient des propositions de mesures concrètes et mises en œuvre. Espérons que les projets décrits dans ce rapport, tels que le campus, le skate-park et l'augmentation de soutien au Centre jeunesse deviennent réalité dans un délai raisonnable.

Nous constatons qu'un rôle important est donné à l'école qui, en plus de son mandat d'enseignement, se voit chargée d'un mandat d'animation sportive et culturelle pour nos enfants. Si nous ne pouvons qu'encourager cet engagement nouveau, il nous semble important que les acteurs en place dans ces domaines soient réellement intégrés dans les projets. Par exemple dans le projet Midnight run, ne pourrait-on pas imaginer d'intégrer les différents clubs sportifs et associations culturelles pour animer ces moments de manière peut-être bénévole tout en mettant à disposition les locaux nécessaires ? Il serait alors peut-être possible d'en diminuer les frais et de démarrer ce projet plus rapidement.

Le groupe des Verts votera donc en faveur de l'adoption de ce rapport, tout en sachant que nous aurons encore à nous prononcer de manière spécifique sur d'éventuelles demandes de crédit par le biais du budget, par exemple comme ce fût le cas ce soir, ou d'autres autorisations au moment venu. »

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) remercie le Conseil général de l'accueil réservé à ce rapport.



S'agissant du postulat, elle indique qu'il va être vérifié si le postulat avait été refusé. Elle ajoute que l'état des lieux de la politique de la jeunesse était tout de même un objectif.

Elle relève que la Commune est en recherche d'économies et qu'il n'est pas question de créer une « usine à gaz » ou de surcharger les enseignants. Les compétences des professionnels de la jeunesse présents sur le territoire communal doivent être utilisées et les doublons doivent être évités. Les problématiques de la santé, de promotion de la santé et de prévention au niveau scolaire relèvent du service médico-éducatif ou socio-éducatif et non pas des enseignants.

S'agissant du projet de campus, il a été proposé par les enseignants eux-mêmes qui souhaitent réaliser des activités. Le Conseil communal n'a nulle volonté de les surcharger, mais bien de suivre ce projet qu'ils proposent.

Elle ajoute que l'école est aussi un vecteur important s'agissant de la prévention et de la promotion de la santé. Elle permet également la sensibilisation citoyenne face aux déprédations, aux incivilités ou à la gestion des déchets.

L'école, par les projets qu'elle met sur pied, permet de dédier le temps de midi au développement d'activités sportives ou culturelles, ou d'activités complémentaires facultatives. Ces dernières se font en collaboration avec les clubs ou sociétés existantes et, au vu de son impact auprès de la quasi-totalité des enfants de Val-de-Ruz, il est important qu'elles se fassent sous la responsabilité de professionnels.

Comme déjà dit, elle rappelle que la volonté est de travailler avec les acteurs existants et qu'au vu du budget voué à la jeunesse, il est plus intéressant d'encourager des prestations telles que le Midnight run plutôt que de se doter d'un délégué à la jeunesse.

S'agissant du domaine du handicap, qui n'est pas mentionné dans le rapport, il y a des projets non négligeables en cours au sein de Val-de-Ruz.

On assiste également, relève-t-elle, à une augmentation des situations d'élèves difficiles, mais également de leur famille, qui impliquent un suivi par le service socio-éducatif. Ces différentes interventions en milieu scolaire permettent aussi le maintien de ces élèves en rupture dans leur apprentissage scolaire et de limiter les problèmes qu'ils pourraient rencontrer plus tard.

En outre, elle ajoute que la situation du Centre jeunesse est préoccupante. S'il est vrai que le subventionnement cantonal ne correspond pas à la réalité des besoins, il faut rappeler que le Conseil communal avait émis un préavis négatif en lien avec l'engagement d'une apprentie depuis la dernière rentrée scolaire, ceci en conséquence de la votation du mois de juin. Le Centre jeunesse a décidé de ne pas suivre le préavis du Conseil communal et ne rentre plus dans ses frais. Elle précise qu'il avait été convenu d'envisager une limitation temporaire du nombre de places dans l'attente d'une solution permettant de limiter les charges, telle que l'accueil dans des locaux communaux.

Le Conseil communal prend donc acte de la décision du Centre jeunesse de fermer le centre le mercredi après-midi.



Elle termine en proposant au Conseil général de classer le postulat.

Le président informe que, après vérification, le postulat a été classé en décembre 2017. Il ne sera donc voté que sur le rapport d'information.

Décision : le rapport est accepté à l'unanimité.

8. Réponse à la motion M17.001 : sécurisation du trafic aux abords du collège de La Côtière

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport d'analyse sur la sécurisation du trafic aux abords du collège de La Côtière.

Nous constatons que le Conseil communal a collaboré activement avec le Canton pour trouver des solutions pour permettre de ralentir les véhicules à l'entrée de Vilars.

Nous confirmons que l'îlot central a un effet bénéfique pour les véhicules entrant à Vilars et réduit passablement leur vitesse devant le collège. En revanche, nous sommes surpris que rien n'ait été entrepris pour les véhicules sortant de Vilars et qui auraient tendance à accélérer trop rapidement. Pourquoi pas un îlot également pour limiter leur vitesse en sortie ?

Lors de l'analyse du dossier d'extinction de l'éclairage public, nous avons appris que nous allons éclairer des passages pour piétons en pleine nuit par principe de précaution, notre analyse sécuritaire est-elle à deux vitesses ?

Malgré ces remarques et questions, nous acceptons le classement de cette motion. »

M. Marcel Carrard (PLR) donne connaissance au Conseil général du rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal à ce sujet.

De nombreux aménagements ont été réalisés pour sécuriser les environs du collège de Vilars dont la liste nous paraît conforme à ce qui a pu être entrepris, dont un îlot qui a été créé à l'entrée du village depuis Saules, pour obliger les véhicules à fortement ralentir. Il y a bien d'autres points dont je ne ferai pas l'énumération.

De plus, une demande de limitation à 60km/heure à la sortie du village de Vilars jusqu'au nouveau giratoire entre Vilars et Saules a été refusée par la Commission cantonale.

Le seul point critique au nouveau concept de sécurité est le trafic de voitures des parents qui amènent leurs enfants à l'école. Mais ceci n'est pas le privilège de Vilars. Il est de mise dans bien d'autres villages.



Considérant que les mesures entreprises au niveau du Collège de Vilars ont clairement amélioré la situation, le groupe PLR accepte le classement de la motion à l'unanimité. »

M. Romain Douard (Les Verts) rapporte la prise de position du groupe des Verts.

« Grâce au Canton, nous avons enfin une nouvelle route. Les arbres dangereux pour les automobilistes ont été supprimés. Les rares bus qui circulent encore peuvent enfin se croiser. Deux passages piétons, dangereux, car non illuminés, ont été remplacés par un nouveau passage bien éclairé. Nous ne savons pas si le Canton daignera les éteindre durant la nuit, mais reste que l'entrée du village de Vilars s'est améliorée, une chicane a été installée et, expérience faite, il est assez difficile d'y passer à plus de 50km/h. Cela dit, nous soutenons ce qui vient d'être dit. Le trafic des parents reste un problème pas seulement à Vilars, partout et, quelque part, un peu d'éducation sera encore nécessaire. Nous vous remercions pour le rapport et nous l'accepterons. »

M. Christian Hostettler (CC) confirme que la Commune a fait le maximum d'efforts pour répondre au mieux à ce problème. S'agissant de la chicane, il confirme que c'est assez contraignant, y compris pour les bus, mais c'est très bien ainsi. Il espère que la population le respectera à l'avenir et que des radars pourront être posés.

Quant aux arbres, il est prévu qu'ils soient plantés de l'autre côté. Une compensation sera donc effectuée.

Il remercie le groupe PLR pour les remarques et confirme que le trafic des parents est un souci. Il souligne la très bonne collaboration, à ce sujet, avec Mme A.-C. Pellissier. Il est fait au mieux pour informer la population.

Décision : le rapport est adopté à l'unanimité.

9. Motions et propositions

A la suite de la modification de l'ordre du jour, ce point a été traité au point 3b.

10. Résolutions, interpellations et questions

Aucune résolution, interpellation ou question n'a été déposée.

11. Communications du Conseil communal

M. François Cuche (CC) mentionne que la décision du Conseil général relative à l'extinction publique sera appliquée telle qu'elle a été votée. La recommandation présentée au Grand Conseil en décembre 2018 n'aura pas d'influence sur l'application de ce projet. Cette information fait suite à l'article dans Arcinfo et au communiqué du Conseil communal de ce jour. C'est bien de minuit à 5h du matin que l'extinction sera effective, respectivement 4h45 à Fontaines, à l'exception des



passages piétons. Il précise que ce projet se mettra en place dès février 2019 et que le Conseil communal a reçu beaucoup d'avis positifs de collectivités publiques, d'associations et de privés également.

Les angoisses des citoyens, relayées par les courriers des lecteurs, ont été entendues par le Conseil communal.

Il tient à souligner que les économies serviront à réduire la facture d'électricité de plus de CHF 30'000 par an.

Le Conseil communal s'est basé, pour la rédaction de ce rapport, sur un sondage populaire consécutif à l'essai d'extinction réalisé à Fontaines, qui constitue un échantillonnage représentatif de la population vaudruzienne. Il est issu d'un processus participatif cher aux Autorités.

En outre, il s'est également appuyé sur une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) du 29 novembre 2012 dont le titre est « Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et êtres humains », pour évoquer la corrélation qui existe entre la pollution lumineuse et le risque d'atteinte à la santé humaine qui était remise en question dans le cadre d'une lettre de lecteur.

L'extinction nocturne se mettra en place dès février 2019 village après village. Les travaux devraient se terminer au plus tard fin octobre 2019 par une fête de la nuit.

Le Conseil communal est heureux d'aller de l'avant dans ce projet, animé d'un esprit positif résolument tourné vers l'avenir.

M. Roby Tschopp (CC) souhaite revenir sur la décision de la zone réservée prise lors de la dernière séance du CG. Il relève qu'un référendum a été lancé, dont le comité est en train de récolter activement des signatures. Afin de renseigner au mieux la population, il rappelle les enjeux de ce référendum.

La Commune de Val-de-Ruz doit sortir 10,5 ha de la zone d'habitation. Le Canton, responsable des zones de constructions basses dans les montagnes du côté de La Vue-des-Alpes notamment, a trouvé un peu plus de 5,5 ha qui ont été mis à l'enquête publique, enquête qui se termine demain.

Il reste, pour la Commune de Val-de-Ruz, entre 5 et 5,5 ha à trouver. La loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée en 2013 par le peuple, doit être entrée en vigueur 5 ans après sa mise en œuvre, soit le 30 avril 2019. Les Cantons doivent prouver à l'Office fédéral compétent que les mesures nécessaires ont été mises en place. C'est pour cette raison que le Conseil général a prononcé une zone réservée de 12 ha.

Les 5 à 5,5 ha que la Commune doit encore trouver peuvent être pris en partie à l'extérieur de la zone réservée. La zone de Sécheron, autour du Home de La Chotte, a été passée en zone d'activités économiques, ce qui a permis de retirer 0,7 ha de la zone d'habitation. L'impact sur la zone réservée sera de l'ordre de 3 à 4 ha.

Les démarches dans les Communes de Val-de-Travers, Valangin et Rochefort sont en train d'aboutir. À Val-de-Ruz, le référendum doit être déposé avec les signatures jusqu'au



3 janvier 2019. Si le référendum devait aboutir, le Conseil d'État, selon la législation fédérale, a la compétence de substitution. Plus précisément, le Conseil d'État se verrait contraint de prononcer une zone réservée en lieu et place de celle proposée par le Conseil communal de Val-de-Ruz. Laurent Favre, conseiller d'État responsable du Département du développement territorial et de l'environnement, a confirmé ce jour, lors d'une rencontre avec une délégation du Conseil communal de Val-de-Ruz, son intention de prononcer une zone réservée selon l'analyse du Canton, en cas d'aboutissement du référendum.

M. Roby Tschopp (CC) tient à souligner que le Conseil d'État sera beaucoup plus strict et beaucoup plus large que le Conseil communal de Val-de-Ruz. En effet, la Commune de Val-de-Ruz a décidé d'être plus conciliante et répartir les efforts entre La Côtière, La Jonchère, Chaumont et Le Pâquier et d'autres localités et la décision du Conseil d'État risque d'être bien plus brutale que la décision de la Commune.

Il tient à adresser un message aux membres du Conseil général, au cas où des citoyens leur demanderaient conseil. Il ne s'agit pas d'une bonne solution pour la Commune et son autonomie. Il s'agira de rappeler aux propriétaires qui se sentent personnellement injustement traités qu'ils ont le droit de faire opposition ou recours. Leur cas sera de toute manière traité dans l'analyse de détail. Le référendum risque de mettre les propriétaires concernés ainsi que la Commune dans une situation bien plus délicate que la décision prise par le Conseil général.

M. Cédric Cuanillon (CC) rappelle deux événements auxquels les membres du Conseil général sont les bienvenus.

Premièrement, la soupe de Noël de La Fontenelle, qui aura lieu ce jeudi 20 décembre à 12h00 et, deuxièmement, Noël ensemble, qui aura lieu ce samedi en collaboration avec Mes-tiss'âges et la Commune de Val-de-Ruz de 10h00 à 18h00 à Cernier centre au rez inférieur.

Il transmet ensuite à tous les membres du Conseil général et à leur famille les vœux du Conseil communal pour l'année 2019 et les invite pour un petit apéritif au terme de cette séance.

Le président transmet également ses vœux aux membres du Conseil général et rappelle que la prochaine séance aura lieu le 25 mars 2019 à La Rebatte.

Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de la très bonne tenue des débats.

La séance est levée à 22h07.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

C. Senn

C. Douard